

**CONSEIL MUNICIPAL  
10 SEPTEMBRE 2020  
COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt, le dix septembre, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Artémisia, sous la présidence, de Jacques ROCHER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 03 septembre 2020

Présents : 22  
Absents : 7  
Votants : 27

Présents : MM. Jacques ROCHER, Delphine BOULANGER, Sophie NICOLE, Nicolas PIROT, Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX, Jean-Yvon CASTEL, Marie FLAGEUL, Philippe NOGET, Pierrick LELIEVRE, Eric VAUCELLE, Sylvie ROLLO, Frédéric GLON, Pierrick HERCELIN, Fabrice GENOUEL, Valérie LETOURNEL, Karine BRANCHE, Pierre CHOUPEAUX, Sonia GUIMARD, Youenn COMBOT, Soazig GUERIN, Hélène MAGRE, Mallory CANCOUET

Absents : Jean-Yves DRÉAN (donne pouvoir à Fabrice GENOUEL), Olivier ATHIMON, Joseph GUILLOUCHE, Solange THOMAS-RUBEAUX (donne pouvoir à Sophie NICOLE), Chantal THERENE-NAEL (donne pouvoir à Pierrick LELIEVRE), Christine RICHARD (donne pouvoir à Sylvie ROLLO), Lionel SOULAIN (donne pouvoir à Nicolas PIROT)

Soazig GUERIN a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2020 à l'unanimité.

- 1. Convention Morbihan Energie – Rénovation des réseaux d'éclairage et France Télécom – Résidence de Bel Orient**  
Rapporteur : Philippe NOGET

Une convention avec Morbihan Energies a été présentée concernant des travaux de rénovation des réseaux d'éclairage et du réseau France Télécom au niveau de la résidence de Bel Orient pour un montant total de 159 420.00 € TTC.

Vote à l'unanimité.

- 2. Finances – Subvention de fonctionnement – Convention ADMR 2020**  
Rapporteur : Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX

Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX a présenté la convention proposée par l'ADMR de la Vallée de l'Aff qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 1 an. La participation annuelle de la commune de La Gacilly serait de 10 052.50 € (2.50 € \* 4 021 habitants).

Vote à l'unanimité.

**3. Finances – Subvention de fonctionnement – Cantines des écoles privées**

Rapporteur : Marie FLAGEUL

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur la proposition de subvention aux cantines des écoles privées de Glénac et La Chapelle Gaceline sur la base suivante :

0,80 € / repas / élève demi-pensionnaire Gacilien.

Pour l'année 2019-2020, en ce qui concerne l'école de Glénac, il est donc proposé une somme de 3 599.20 € correspondant aux 4499 repas servis.

Concernant l'école de la Chapelle Gaceline, 3194 repas ont été servis multipliés soit un montant de subvention de 2 555.20 € sur lequel une déduction de 2100 euros sera appliquée (location salle de cantine et frais de ménage estimé à 15 euros \* 140 jours). Le montant de la subvention sera donc de 455.20 euros.

Vote à l'unanimité.

**4. Finances – Budget espace culturel Artémisia – Décision modificative n°1**

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

La décision modificative suivante a été proposée pour le budget ARTEMISIA 2020 :

<b>DEPENSE DE FONCTIONNEMENT Chap11 - Art 6156 – Maintenance</b>	-2 000.00 €
<b>DEPENSE DE FONCTIONNEMENT Chap11 - Art 637 – Autres impôts</b>	-1 000.00 €
<b>DEPENSE DE FONCTIONNEMENT Chap65 - Art 651 – Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ...</b>	+3 000.00 €

Vote à l'unanimité.

**5. Finances – Présentation du plan de financement pour la valorisation du canal de Nantes à Brest et des voies vertes**

Rapporteur : Sophie NICOLE

En 2019 un diagnostic mené par le PET Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne en partenariat avec les deux EPCIs de Ploërmel Communauté et Oust à Brocéliande Communauté et Destination Brocéliande a permis d'identifier les opportunités de développement de l'itinérance au sein de notre territoire.

De ce diagnostic découle un plan d'action permettant de répondre aux enjeux suivants :

- Développer et renforcer la pratique de l'itinérance le long du canal de Nantes à Brest et des voies vertes

- Se différencier des autres territoires (français) sur les thématiques nature, randonnée/itinérance, fluvestre, outdoor
- Cibler une clientèle urbaine de proximité en cohérence avec les études de fréquentation récentes
- Favoriser les itinérants à sortir de l'itinéraire pour découvrir les services et points d'intérêts aux alentours pour rayonner un peu plus sur la destination

La stratégie « Valorisation du Canal de Nantes à Brest et des voies vertes, renforcer et développer l'attractivité du territoire par l'accueil des clientèles itinérantes », s'articule autour de 3 axes et se décline en 6 objectifs et 19 actions concrètes.

La mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie est prévue pour la période 2020-2022.

Les premières actions prioritaires sont :

- Action 4 : Améliorer la signalétique existante
- Action 5 : Consolider les services de sécurité et de confort
- Action 6 : Mettre en valeur les liaisons vers les centres bourgs, commerces et services
- Action 7 : Mise en place d'une signalétique numérique le long du canal et des voies vertes pour compléter la signalétique physique
- Action 15 : Travailler le concept « micro-aventure » en développant des aires de bivouac ou de l'hébergement léger à l'étape (cabane étape rando)

Ces actions s'inscrivent dans des stratégies de développement intégrée de Destination Brocéliande et de valorisation des canaux porté par la région Bretagne.

A ce titre le conseil syndical Destination Brocéliande à valider le 12 février 2020, l'accompagnement de ces projets au titre du dispositif d'aides financières aux Destinations, volet 3-déploiement des actions partagées de la stratégie intégrée – actions d'investissement.

Oust à Brocéliande Communauté ne disposant pas de la compétence aménagement et gestion des équipements touristiques apportera son soutien en ingénierie.

La maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'installations de services pour l'itinérance et son entretien sera à la charge de la commune. En annexe, il est précisé un plan de situation des installations et leurs désignations.

Il est proposé le plan de financement suivant est présenté en HT :

Dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €
Panneau RIS	3 000	Région Bretagne (Volet 3)	5 000
Box sécurisés pour vélo	10 000	EPCI Oust à Brocéliande Communauté	3 000
		Fond ALVEOLE	3 000
		Commune autofinancement	2 000
<b>Total</b>	<b>13 000</b>	<b>Total</b>	<b>13 000</b>

Il est précisé que :

- La région Bretagne intervient à hauteur de 50% les investissements réalisés (hors signalétique)
- Le fond ALVEOLE de la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) jusqu'en décembre 2021 intervient sur les investissements relatifs à des équipements cyclo à hauteur de 60 % du reste à charge une fois déduite la subvention régionale dans les cas où elle s'applique.
- Oust à Brocéliande Communauté intervient à hauteur de 100% de la dépense signalétique RIS Eurovélo

Vote à l'unanimité.

## 6. Finances – OBC – Fonds de soutien local aux entreprises

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Fabrice GENOUEL présente aux conseillers municipaux le dispositif de fonds de solidarité local aux entreprises, destiné à relancer l'économie locale et aider les entreprises du territoire, le développement économique étant une compétence communautaire et non communale, il est proposé d'abonder un fonds de développement de solidarité communautaire constitué par une participation de 2 € / habitant par commune et par la communauté de communes.

Vote à l'unanimité.

## 7. Finances – Espace culturel Artémisia – Tarification de la programmation de la fin d'année 2020

Rapporteur : Philippe NOGET

### 1 / Propositions tarifs

Afin de faire vivre la commune nouvelle, et de soutenir les artistes, techniciens et acteurs culturels locaux, il est proposé la mise en place des tarifs de la programmation culturelle payante pour la période de septembre à décembre 2020 :

Configuration	Tarif plein	Tarif réduit
Tarif A <b>Jeune Public et Artistes découvertes</b>	<b>8 euros</b>	<b>4 euros</b>
Tarif B <b>Tarif Normal</b>	<b>16 euros</b>	<b>12 euros</b>
Tarif C <b>« Têtes d'Affiches »</b>	<b>25 euros</b>	<b>21 euros</b>

Cette proposition de programmation n'entrave en rien la possibilité pour des acteurs privés de produire leurs propres dates culturelles à leurs propres tarifs.

Par tarif réduit, il est entendu (sur présentation d'une pièce justificative) : moins de 25 ans, plus de 65 ans, demandeurs d'emploi, étudiants (sur présentation de leur carte d'étudiant).

### 2 / Tarif réduit aux personnes handicapés

Il est également proposé d'appliquer le tarif réduit aux personnes handicapées sur présentation de leur carte.

### 3/ Gratuité aux enfants de moins de 3 ans accompagnés

De plus, la gratuité est accordée aux enfants de moins de 3 ans qui sont accompagnés de leurs parents. Il sera demandé de prévenir à l'avance pour prévoir une place.

Vote à l'unanimité.

#### **8. Logements – Avenant Bretagne Sud Habitat**

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Trois avenants relatifs à la fin des mandats de gestion des logements de la Chapelle Gaceline ont été présentés.

Vote à l'unanimité.

#### **9. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Rapporteur : Philippe NOGET

Conformément à la loi N° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 reformant la gestion des listes électorales, une commission de contrôle doit être mise en place dans chaque commune pour veiller à la régularité des listes électorales.

Les membres des commissions de contrôle sont nommés par un arrêté du Préfet pour trois ans après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

- Une conseillère municipale, Soazig GUERIN et sa suppléante Valérie Letournel ont été désignées pour représenter la commune.
- Un délégué représentant le Préfet, Marcel Texier ainsi que sa suppléante Edith Derroisné ont été désignés.
- Un délégué représentant le président du Tribunal Judiciaire, Jean-Marc Guillemot ainsi que Monique Le Quellec sa suppléante.

Vote à l'unanimité.

#### **10. Service assainissement collectif – Présentation des comptes affermage 2019 et des rapports annuels des délégataires 2019**

Rapporteur : Philippe NOGET

Vous trouverez ces documents en pièces jointes.

Vote à l'unanimité.

#### **11. Relevé des décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution du conseil municipal par le maire**

Renoncement à l'exercice du Droit de Préemption Urbain

Du 26 Juin 2020 au 10 Septembre 2020

N° D.I.A.	Date de décision	Parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )	Adresse	Nature			
					T.N.	T.N.C.	T.C.	Autre
32/20	09/7/2020	C 1326	1759 M <sup>2</sup>	12 La Provotaie 56200 LA GACILLY			X	
33/20	16/07/20	AI 277 AI 606 AI 607 AI 608 AI 609	724 m <sup>2</sup> 210 m <sup>2</sup> 111 m <sup>2</sup> 2053 m <sup>2</sup> 475 m <sup>2</sup>	13 Lauoyer 56200 LA GACILLY			X	
34/20	04/08/20	AO 572 AO 573 AO 574 AO 575	799 m <sup>2</sup> 35 m <sup>2</sup> 17 m <sup>2</sup> 268 m <sup>2</sup>	Allée de la Mare Brisset 56200 LA GACILLY		X		
35/20	27/08/20	AM 823	898m <sup>2</sup>	39 Avenue des Erables 56200 LA GACILLY			X	

- TN : Terrain Nu (non constructible)
- TNC : Terrain Nu Constructible
- TC : Terrain Construit
- Autre : carrière, bois, camping ...

Compte rendu des marchés signés par Le Maire dans le cadre de la délégation relative aux marchés à procédure adaptée suivant l'article 28 du code des marchés publics.

Rapporteur : Fabrice GENOUEL, Maire délégué

Par délibération en date du 2 Juin 2020 le Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné délégation au Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures et services à procédures adaptées dont le montant est inférieur à 40 000 euros HT et de travaux à procédures adaptées dont le montant est inférieur à 90 000 euros HT, des accords-cadres dont le montant est inférieur à 90 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Le Maire rend compte des décisions du 16 Juin 2020 au 9 septembre 2020, et à ce titre ont été attribués et signés les marchés suivants (en gras) :

**Tableau récapitulatif des marchés à procédure adaptée**

<b>Objet de la consultation</b>	<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>Buts de foot transformable</b>	<b>INTERSPORT</b> CASAL SPORT	<b>1 075.00 €</b> 1 219.00 €	<b>1 290.00 €</b> 1 462.80 €
<b>Parquet Eglise de Glénac</b>	<b>DANILO GUY</b> JOSSET BLANDIN	<b>2 912.05 €</b> 3 054.12 €	<b>3 494.46 €</b> 3 664.94 €
<b>Vitrage 14 rue du Relais Postal</b>	<b>DANILO GUY</b> MIROITERIE GUEROISE	<b>452.00 €</b> 542.81 €	<b>542.40 €</b> 651.37 €
<b>Rallonges pour les festivités + Noel</b>	<b>DISTRILEC</b> CGED REXEL YESS	<b>374.63 €</b> 434.23 € 468.99 € 478.86 €	<b>449.56 €</b> 521.08 € 562.79 € 574.63 €
<b>1 Cabine de douche pour le 2 rue des Mariniers - Glénac</b>	<b>NOBLET MARC</b> JPB	<b>1 774.16 €</b> 1 890.86 €	<b>2 129.00 €</b> 2 269.03 €
<b>Arroseur enrouleur pour le terrain de foot de la Chapelle</b>	<b>TRISKALIA</b> GARDEN ARROSAGE	<b>1 143.75 €</b> 1 350.95 €	<b>1 372.50 €</b> 1 621.14 €
<b>Câbles et fiches pour ARTEMISIA</b>	<b>YESS</b> DISTRILEC CGED CDL	<b>327.76 €</b> 380.16 € 360.95 € 361.26 €	<b>393.31 €</b> 456.19 € 433.14 € 433.51 €
<b>Fleurissement pour l'hiver</b>	<b>Les serres des ajoncs d'or</b> Simier Le jardin des oiseaux	<b>3 468.70 €</b> 4 249.95 € Non répondu	<b>3 815.57 €</b> 4 674.29 €
<b>1 Tondeuse</b>	<b>SOLVERT</b> URVOY LECLERC	<b>1 450.00 €</b> 1 707.50 € 1 835.87 €	<b>1 740.00 €</b> 2 049.00 € 2 203.00 €

<b>Vitrage SALLE DES SPORTS</b>	<b>DANILO GUY</b> MIROITERIE GUEROISE	<b>1 181.00 €</b> 1 290.14 €	<b>1 417.20 €</b> 1 548.17 €
<b>Vitrage stade de la Chapelle</b>	<b>DANILO GUY</b> MIROITERIE GUEROISE	<b>859.50 €</b> 991.11 €	<b>1 031.40 €</b> 1 189.33 €
<b>Végétalisation des cimetières</b>	<b>TRISKALIA</b> KABELIS HORTIBREIZ VERALIA	<b>461.20 €</b> 555.00 € 592.52 € 701.40 €	<b>507.98 €</b> 643.98 € 651.77 € 771.54 €

## 12. Questions diverses

1. Dans le cadre de l'appel à projets préfectoral lancé mi-août dernier à l'attention des collectivités locales pour le soutien de leurs investissements (DSIL) ont été listés :

- Extension du réseau d'assainissement collectif – zone du patis à La Gacilly
- Rénovation des réseaux d'assainissement collectif secteur de l'Aff à La Gacilly
- Réhabilitation du secteur des lagunes à la Chapelle Gaceline
- Pose d'un débitmètre à la lagune de Glénac

Le dépôt de dossiers est attendu en préfecture au plus tard pour le 30 septembre prochain.

2. Renforcer le chemin piéton depuis Artemisia vers la Mare Brisset.

3. Terrains laissés en friche : principe pour les terrains non bâtis. L'article L 2213-25 du CGCT confère au maire un pouvoir de police spéciale l'autorisant :

- à mettre en demeure les propriétaires d'entretenir des terrains non bâtis lorsque ceux-ci sont situés à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres de ces mêmes habitations, et cela pour des motifs d'environnement ;
- à faire procéder d'office aux travaux de remise en état aux frais du propriétaire qui ne les a pas effectués dans le délai prescrit par la mise en demeure.

Ces dossiers sont suivis par le policier municipal.

4. Le forum des associations s'est très bien déroulé, 17 associations étaient représentées.

5. Appel à candidature pour un chirurgien-dentiste à la maison pluridisciplinaire de santé : 1 contact à ce jour. Actuellement le cabinet n'est pas libéré, et l'ancien dentiste reste injoignable. Il est décidé de faire appel à un huissier de justice.

6. Entretien des cimetières : il est validé l'engazonnement des trois cimetières de la collectivité pour des raisons esthétiques, économiques et écologiques.

7. Demande de la commune de Cournon de racheter 100 jardinières de la commune qui ne sont plus utilisées. Accord sur le principe. La somme sera versée sous forme de dons au CCAS de La Gacilly.
8. Une Journée nettoyage est organisée le samedi 03 octobre 2020 au Mortier dès 9h00.

Le Maire,

Jacques ROCHER